Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 022-212201842-20261110-2026_10_09-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLÉMY
Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de SAINT-BRIEUC
Canton de PLAINTEL
Séance du 26 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six octobre à 19 heures, le Conseil municipal de la commune de PLÉMY, régulièrement convoqué le vingt octobre deux mil vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Michel RICHARD, Maire.

Étaient présents :

BA Christophe	HAMELIN Jean-Paul	OLIVIERO Nathalie
CADIN Laurent	HUET Solvec	RAULT Thérèse
DREZEN-LAURGEAU Marielle	JAN Sabine	RAT Cédric
FRANÇAIS Nadège	LE MERCIER Pierrick	SWIADKIEWICZ Thomas
FRÉVILLE Jean-François	LEFFONDRÉ Isabelle	TARDIVEL Amandine
GLATRE Brigitte	LEMPEREUR Stéphanie	

Absent excusé : VUILLAUME Quentin (Donne pouvoir à SWIADKIEWICZ Thomas).

Nombre de membres en exercice : 19 **Nombre de membres présents :** 18

Secrétaire de séance : Jean-François FRÉVILLE

2026-10-09 : AUDIT ACOUSTIQUE DU RESTAURANT SCOLAIRE
9.1 AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES

Monsieur Pierrick LE MERCIER, adjoint, présente au Conseil municipal les deux devis reçus pour la réalisation d'un audit acoustique au restaurant scolaire, ayant pour objectif d'identifier les solutions permettant de réduire les nuisances sonores et d'améliorer les conditions d'accueil des enfants et du personnel.

Deux propositions ont été présentées au Conseil municipal : celle de la société Acoustibel pour un montant de 1 920,00 € TTC et celle de la société Acoustique et Conseil pour un montant de 2 100,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- De valider le devis de la société Acoustibel, pour un montant de 1 920.00 € TTC ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis correspondant ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette prestation.

Il est également convenu que l'assurance dommage ouvrage sera également sollicitée.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 022-212201842-20261110-2026_10_09-DE

Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits,
Le Maire, Michel RICHARD

MAIRIE DE PLÉMY (Côtes-d'Armor)

Certifié exécutoire de plein droit
compte tenu de la réception

en Préfecture le 7 novembre 2026
et de la publication le 7 novembre 2026
Le Maire, Michel RICHARD

MAIRIE DE PLÉMY (Côtes-d'Armor)